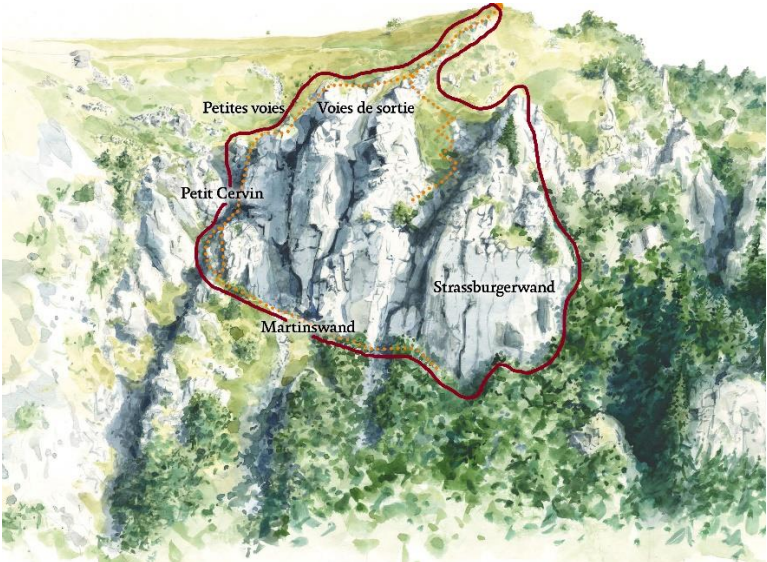
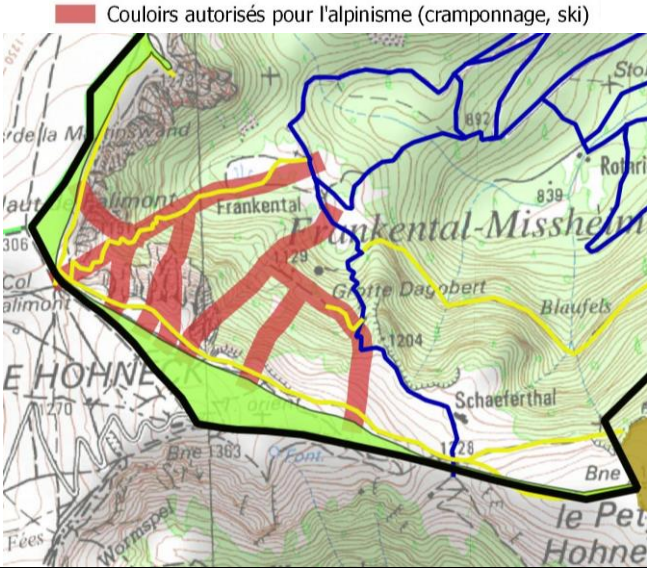


MEMO DES ACTIVITES AUTORISEES SUR LA RESERVE NATURELLE DU FRANKENTHAL-MISSHEIMLE

Randonnée pédestre estivale	Sur les sentiers balisés du Club Vosgien entre le 1 ^{er} mai et le 31 octobre
VTT, Randonnée équestre	Sur les chemins de plus de 2m de large. Interdit sur le GR5
Escalade	<p>Uniquement sur le site conventionné de la Martinswand (Rochers verts et les Hauts-Fourneaux ne sont plus accessibles) Highline & rappels autorisés uniquement dans l’emprise du site conventionné</p> 
Randonnée pédestre hivernale, en raquettes ou en ski	<p>Sur les sentiers balisés du Club Vosgien & dans l’aire d’évolution hivernale, entre le 1^{er} novembre et le 30 avril Fermeture des itinéraires suivants : Blaufels, liaison Gaschney – Schaeferthal (triangle rouge), Falimont, sentier des roches, descente de la Schluchtmatt, Hirschteine par les escaliers, liaison Baerenbach-crête</p>
Ski de fond	Sur les pistes balisées du domaine nordique des Trois Fours
Alpinisme (ski de randonnée, cramponnage)	<p>Uniquement les couloirs suivants : 1^{er} gauche, Falimont, 1^{er} droite, Y, grand couloir de la ferme du Frankenthal, Petit Dagobert, Combe Dagobert, entre le 1^{er} novembre et le 31 mars</p> 
Drone	Décollage, survol et atterrissage interdit